



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE (SAD) DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Renouvellement du parc automobile et acquisition de vélos à assistance électrique pour la Ville et le CCAS de Bayonne – Création d'un système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion ainsi que de vélos à assistance électrique

Date et heure limites de réception des candidatures :

La date limite de remise initiales des candidatures, est fixée au lundi 26 novembre 2026 à 15:00 mais les opérateurs peuvent candidater ultérieurement pendant toute la durée du SAD

Le SAD arrivera à échéance le 25 octobre 2034 à 23h59

Le profil d'acheteur de la ville a changé. Désormais, le profil de la ville est AWSolutions disponible à l'adresse https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE
Tél : 05.59.46.61.63

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Renouvellement du parc automobile et acquisition de vélos à assistance électrique pour la Ville et le CCAS de Bayonne – Création d'un système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion ainsi que de vélos à assistance électrique
	Mode de passation	Appel d'offres restreint
	Type de contrat	Système d'acquisition dynamique
	Nombre de catégories	13
	Délai de validité des offres	
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	8 ans

SOMMAIRE

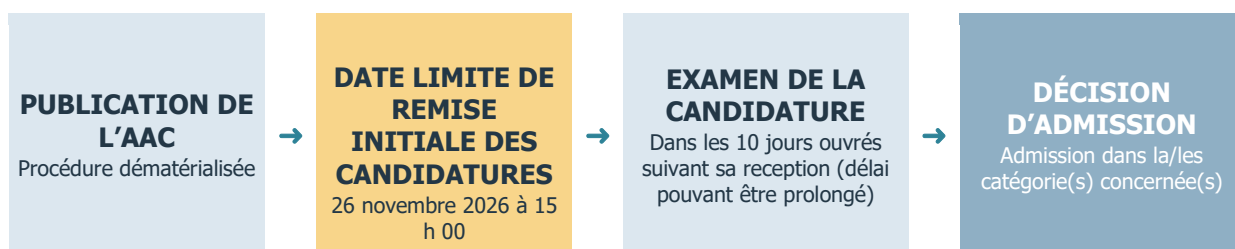
1 - Préambule : principe de fonctionnement du Système d'acquisition dynamique	4
2 - Objet et étendue de la consultation.....	6
2.1 - Objet	6
2.2 - Mode de passation	6
2.3 - Type et forme de contrat.....	7
2.4 - Décomposition de la consultation	7
2.5 - Etendue des prestations	8
2.6 - Nomenclature	11
3 - Conditions de la consultation	12
3.1 - Déroulement de la consultation.....	12
3.2 - Forme juridique du groupement.....	12
3.3 - Développement durable	12
4 - Conditions relatives au contrat.....	12
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	12
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	12
5 - Contenu du dossier de consultation	13
6 - Présentation des candidatures	13
6.1 - Documents à produire.....	14
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	15
7.1 - Transmission électronique	15
7.2 - Transmission sous support papier	16
8 - Examen des candidatures	17
8.1 - Sélection des candidatures	17
8.2 - Suite à donner à la consultation.....	17
9 - Conditions d'attribution des marchés spécifiques.....	18
10 - Situation des candidats.....	27
10.1 - Maintien dans le système.....	27
10.2 - Droits et obligations des candidats intégrés	27
10.2.1 - Réponse aux invitations à soumissionner	27
10.2.2 - Autres motifs de déchéance.....	28
10.2.3 - Exclusivité du système	28
11 - Renseignements complémentaires.....	28
11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	28
11.2 - Procédures de recours.....	29

1 - Préambule : principe de fonctionnement du Système d'acquisition dynamique

Le système d'acquisition dynamique se définit comme un processus de consultation entièrement électronique qui permet à l'acheteur de présélectionner dans un premier temps des opérateurs économiques puis, dans un second temps, d'attribuer des marchés spécifiques après mise en concurrence de ces opérateurs présélectionnés.

MÉCANISME DE PASSATION D'UN SAD :

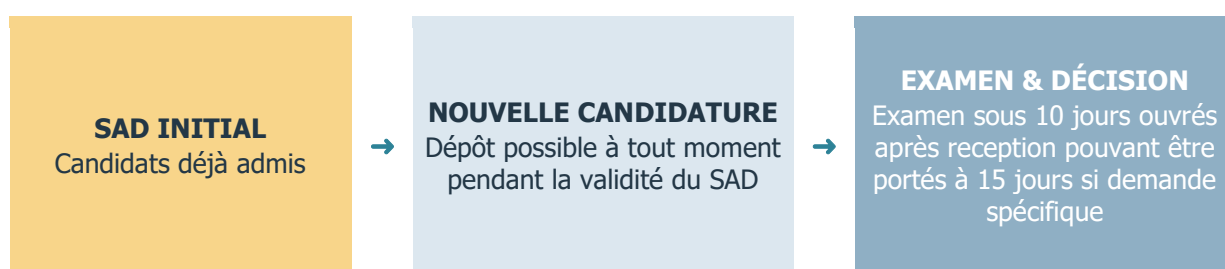
1. PHASE INITIALE — ADMISSION DES CANDIDATS



Informations complémentaires :

- Les pièces manquantes : demande complément dans un délai maximal de 3 jours
- L'actualisation de la candidature demandée par l'acheteur : 5 jours ouvrés pour répondre.
- Les candidatures peuvent être déposées à tout moment pendant la durée de validité du SAD. Le premier marché spécifique ne sera toutefois ouvert qu'aux candidats ayant déposé leur candidature avant la date limite de remise initiale des candidatures.
- En cas de refus, l'opérateur économique aura toujours la possibilité de représenter sa candidature.

2. ÉVOLUTION DU SAD EN COURS D'EXÉCUTION

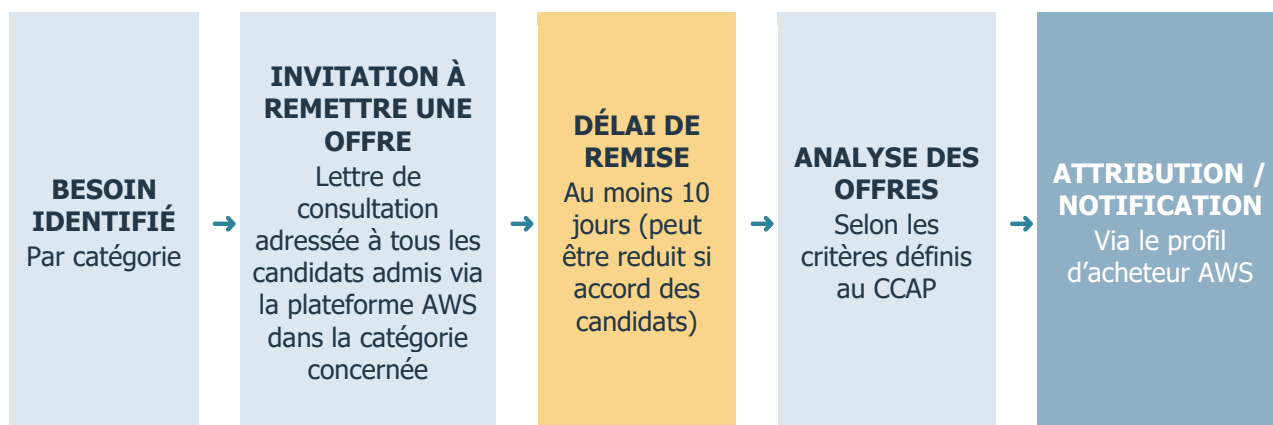


Durée du SAD: 8 ans.

Informations complémentaires :

- Les candidatures déposées par de nouveaux opérateurs pendant une consultation spécifique ne leur permettent pas de participer à la consultation en cours
- La date de fin est le 25 octobre 2034 à 23:59.

3. MÉCANISME DE PASSATION DES MARCHÉS SPÉCIFIQUES



Informations complémentaires :

- Seuls les candidats admis dans la catégorie du marché spécifique seront invités à soumissionner au marché spécifique.

1.1 Admission au sein du système :

À compter de la publication de l'avis de publicité, les documents de la consultation (DCE) sont mis en ligne pour toute la durée de validité du système.

Un délai de réception des candidatures initiales est indiqué aux opérateurs. Les opérateurs qui déposent leur dossier dans ce délai seront consultés pour l'attribution du premier marché spécifique.

Les autres opérateurs pourront déposer leur candidature à n'importe quel moment pendant toute la durée de validité du système, en vue de l'attribution des marchés spécifiques ultérieurs. Chaque candidat peut se positionner sur une ou plusieurs catégories, voire l'ensemble des catégories.

Le nombre d'opérateurs n'est pas limité.

1.2 Gestion des candidatures :

Les opérateurs sont admis et maintenus au sein du système aussi longtemps qu'ils satisfont aux critères de sélection des candidatures prévus par le présent Règlement de la consultation. Afin de vérifier ce point, l'acheteur pourra à tout moment demander aux opérateurs intégrés d'actualiser leur candidature.

Dans le cas où il ne remplirait plus les conditions d'éligibilité, l'opérateur se verra exclu du système et ne pourra plus participer à la mise en concurrence des marchés spécifiques jusqu'à son éventuelle réintégration.

1.3 Passation des marchés spécifiques

À la survenance d'un besoin, l'acheteur lancera un marché spécifique. Il invitera alors à soumissionner tous les candidats référencés au sein du système.

Si le système est décomposé en catégories, le cas échéant la mise en concurrence s'effectuera au niveau de chaque catégorie. L'acheteur invitera à soumissionner tous les candidats référencés au sein de la catégorie concernée.

Seuls les opérateurs déjà admis dans le système à la date de lancement du marché spécifique pourront présenter une offre.

La lettre d'invitation à soumissionner précisera les conditions de la mise en concurrence, et notamment les critères de choix des offres, dans le respect des prévisions du présent Règlement de la consultation.

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Renouvellement du parc automobile et acquisition de vélos à assistance électrique pour la Ville et le CCAS de Bayonne. Il s'agit de la création d'un système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion ainsi que de vélos à assistance électriques destinés au Centre Technique Municipal et à son CCAS.

Le renouvellement du parc automobile conduit la Ville de BAYONNE et son CCAS à l'acquisition régulière de véhicules neufs ou d'occasions récentes, assortie éventuellement de la reprise de véhicules anciens, ainsi que de véhicules à assistance électrique. Compte tenu du caractère évolutif et récurrent de ces besoins, il est prévu de recourir à un système d'acquisition dynamique.

Dans un souci de bonne gestion et d'optimisation des achats, la Ville de Bayonne et son CCAS constituent un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique. La convention constitutive du groupement confie à la Ville de Bayonne la qualité de coordonnateur. À ce titre, elle assurera, au nom et pour le compte des membres du groupement, l'organisation, le pilotage du système d'acquisition dynamique, ainsi que la procédure de passation des marchés spécifiques.

Le CCAS sera associé à l'ensemble des étapes de la procédure. Chaque membre du groupement demeurera toutefois responsable de la signature et l'exécution des marchés spécifiques qu'il aura conclus, et des obligations qui en découlent.

Lieu(x) d'exécution :
Centre technique municipal
rue de la Tillole
Ville de Bayonne
64100 Bayonne

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres restreint. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 2°, R. 2161-6 à R. 2161-9 et R. 2161-11 du Code de la commande publique.

2.3 - Type et forme de contrat

La présente consultation vise à présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques selon un processus ouvert. Tout opérateur admis à participer au système sera placé dans une situation réglementaire, non contractuelle.

Toutefois le système d'acquisition dynamique donnera lieu à l'attribution de marchés spécifiques.

2.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 13 Catégorie(s) :

Catégorie(s)	Désignation
01	Véhicules particuliers et camionnettes thermiques ou hybrides neufs
02	Véhicules particuliers et camionnettes thermiques ou hybrides d'occasion
03	Véhicules particuliers et camionnettes électriques neufs
04	Véhicules particuliers et camionnettes électriques d'occasion
05	Véhicules fourgons à plateaux ou benne ≤ 1,5 T thermiques ou hybrides neufs
06	Véhicules fourgons à plateaux ou bennes ≤ à 1,5 T thermiques ou hybrides occasion
07	Véhicules fourgons à plateaux ou bennes ≤ 1,5 T électriques neufs
08	Véhicules fourgons à plateaux ou benne ≤ 1,5 T électriques occasion
09	Véhicules fourgons à plateaux ou bennes > 1,5 T à ≤ 3,5 T thermiques ou hybrides neufs
10	Véhicules fourgons à plateaux ou bennes > 1,5 T à ≤ 3,5 T thermiques ou hybrides occasion
11	Véhicules fourgons à plateaux ou bennes > 1,5 T à ≤ 3,5 T électriques d'occasion
12	Véhicules thermiques > 3,5 T à plateau, benne, polybenne ou tribenne d'occasion
13	Vélos à assistance électrique neufs

2.5 - Etendue des prestations

La valeur maximale des achats sur la durée totale du SAD envisagés est la suivante :

Pour la catégorie n°01 - Véhicules particuliers et camionnettes thermiques ou hybrides neufs

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
680 000,00 €	CCAS : 8 Ville de Bayonne : 24

Pour la catégorie n°02 - Véhicules particuliers et camionnettes thermiques ou hybrides d'occasion

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
540 000,00 €	CCAS : 8 Ville de Bayonne : 24

Pour la catégorie n°03 - Véhicules particuliers et camionnettes électriques neufs

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
640 000,00 €	CCAS : 8 Ville de Bayonne : 16

Pour la catégorie n°04 - Véhicules particuliers et camionnettes électriques d'occasion

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
720 000,00 €	CCAS : 8 Ville de Bayonne : 32

Pour la catégorie n°05 - Véhicules fourgons à plateaux ou benne ≤ 1,5 T thermiques ou hybrides neufs

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
480 000,00 €	CCAS : 0 Ville de Bayonne : 24

Pour la catégorie n°06 - Véhicules fourgons à plateaux ou bennes ≤ à 1,5 T thermiques ou hybrides occasion

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
320 000,00 €	CCAS : 0 Ville de Bayonne : 24

Pour la catégorie n°07 - Véhicules fourgons à plateaux ou bennes ≤ 1,5 T électriques neufs

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
640 000,00 €	CCAS : 0 Ville de Bayonne : 24

Pour la catégorie n°08 - Véhicules fourgons à plateaux ou benne ≤ 1,5 T électriques occasion

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
400 000,00 €	CCAS : 0 Ville de Bayonne : 16

Pour la catégorie n°09 - Véhicules fourgons à plateaux ou bennes > 1,5 T à ≤ 3,5 T thermiques ou hybrides neufs

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
480 000,00 €	CCAS : 0 Ville de Bayonne : 16

Pour la catégorie n°10 - Véhicules fourgons à plateaux ou bennes > 1,5 T à ≤ 3,5 T thermiques ou hybrides occasion

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
640 000,00 €	CCAS : 0 Ville de Bayonne : 24

Pour la catégorie n°11 - Véhicules fourgons à plateaux ou bennes > 1,5 T à ≤ 3,5 T électriques d'occasion

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
320 000,00 €	CCAS : 0 Ville de Bayonne : 8

Pour la catégorie n°12 - Véhicules thermiques > 3,5 T à plateau, benne, polybenne ou tribenne d'occasion

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
1 120 000,00 €	CCAS : 0 Ville de Bayonne : 8

Pour la catégorie n°13 - Vélos à assistance électrique neufs

Montant estimatif maximum HT	Nombre estimatif de marchés spécifiques
136 000,00 €	CCAS : 8 Ville de Bayonne : 56

2.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34100000-8	Véhicules à moteur

Cat.	Code principal	Description
01	34100000-8	Véhicules à moteur
02	34100000-8	Véhicules à moteur
03	34144900-7	Véhicules électriques
04	34144900-7	Véhicules électriques
05	34134200-7	Camions à benne basculante
06	34144900-7	Véhicules électriques
06	34134200-7	Camions à benne basculante
07	34144900-7	Véhicules électriques
07	34134200-7	Camions à benne basculante
08	34144900-7	Véhicules électriques
08	34134200-7	Camions à benne basculante
09	34134200-7	Camions à benne basculante
10	34134200-7	Camions à benne basculante
11	34144900-7	Véhicules électriques
11	34134200-7	Camions à benne basculante
12	34134200-7	Camions à benne basculante
13	34430000-0	Bicyclettes (y compris électriques et autres de la famille cycle)
13	34422000-7	Cycles à moteur auxiliaire

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Déroulement de la consultation

L'attribution des marchés spécifiques s'effectue au terme de deux phases distinctes :

- Une phase de candidature permettant aux opérateurs de solliciter, à tout moment, leur admission dans le système d'acquisition dynamique ;
- Une phase d'offre au cours de laquelle les opérateurs admis à participer au système seront invités à soumissionner. Chaque marché spécifique fera l'objet d'une consultation à ce titre. Une lettre d'invitation à soumissionner précisera pour chacun d'eux les modalités de la mise en concurrence.

Le présent règlement de la consultation porte sur la phase de candidature.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement en vue de l'attribution des marchés spécifiques.

3.3 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du système est de 8 ans.

L'acheteur pourra mettre fin au système d'acquisition dynamique avant l'expiration de ce délai.

Cette décision sera formalisée par la publication d'un avis d'attribution et n'entraînera aucune conséquence sur les marchés spécifiques en cours.

La fin anticipée du système n'ouvre droit à aucune indemnité.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues en exécution des marchés spécifiques seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les formulaire DC1 et DC2
- La fiche candidature

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

En phase de réception des candidatures initiales

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures indiquée en page de garde du présent document. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures initiales est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Après l'envoi de l'invitation à soumissionner pour le premier marché spécifique

Aucun délai supplémentaire de réception des candidatures n'est applicable. Par conséquent, le pouvoir adjudicateur pourra apporter des modifications de détail au dossier de consultation à tout moment. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats déjà admis d'actualiser leur dossier sur la base du dossier modifié, dans les conditions prévues au présent règlement de la consultation.

6 - Présentation des candidatures

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française.

Si, à l'appui de sa candidature, le candidat fournit des documents rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

6.1 - Documents à produire

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Tout opérateur économique peut demander à participer au système d'acquisition dynamique pendant toute sa durée de validité.

Toutefois, les candidatures initiales devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document. Pour chaque catégorie, après avoir examiné les candidatures reçues, le pouvoir adjudicateur enverra l'invitation à soumissionner pour le premier marché spécifique aux seuls candidats ayant fait parvenir leur dossier dans ce délai, sans que les candidats dont le dossier est parvenu au-delà de ce délai ne puissent élever aucune réclamation à ce sujet.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seule la dernière candidature (au stade de l'entrée dans le SAD) et seule la dernière offre transmise en (phase marché spécifique) dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie - Service Commande Publique
Hôtel de Ville
1 Avenue du Maréchal Leclerc
3ème étage
64100 BAYONNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
En ce qui concerne le système d'acquisition dynamique :

CTM26_04_CANDIDATURE

En ce qui concerne les marchés spécifiques :

CTM26_04_AE_valant_CCAP

CTM26_04_DPGF

CTM26_04_Cadre_de_mémoire_technique

CTM26_04_Fiches_techniques

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 500 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les candidats sont informés que, après l'attribution des marchés spécifiques, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du contrat par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 26 novembre 2026 à 15:00:00 en ce qui concerne la phase initiale de candidature



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures

8.1 - Sélection des candidatures

Pendant la durée de vie du système, l'acheteur procédera à l'évaluation candidatures dans le délai de 10 jours ouvrables après leur réception, pouvant être porté à 15 jours ouvrables lorsque cela est justifié.

Pour la sélection des candidatures initiales, le délai de 10 jours est applicable, il peut être prolongé à 15 jours ouvrables.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont, par ordre d'importance relative décroissante :

Pour toutes les catégories :

Critères
1- Garanties et capacités techniques et financières
2- Capacité professionnelle : compétences et références

8.2 - Suite à donner à la consultation

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis dans le système seront invités à participer au système et consultés pour l'attribution des marchés spécifiques.

Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

Une lettre d'invitation à soumissionner précisera, pour chaque marché spécifique, les conditions de présentation des offres, les informations et documents à produire, ainsi que les modalités d'examen des offres.

De plus, les candidats sélectionnés devront remettre, avant l'envoi de cette invitation à soumissionner :

- Pour ce qui les concerne, les documents justificatifs et autres moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-12 du Code de la commande publique. Les éléments et documents rédigés dans une langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français.
- En cas de groupement, le mandataire remet également les mêmes documents pour chaque membre du groupement, et leurs éventuels sous-traitants.
- Dans le cas où le candidat a présenté des sous-traitants, il remet les mêmes documents pour chacun de ses sous-traitants.

Si le candidat n'a pas procédé lui-même à cet envoi, l'acheteur l'invite à fournir ces documents dans un délai raisonnable et compatible avec le lancement du marché spécifique.

Si un candidat sélectionné ne fournit pas les documents demandés dans le délai imparti, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, ou produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé.

NOTA : Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre les documents justificatifs et autres moyens de preuve dès la phase de candidature. Dans ce cas, ils ne seront pas demandés une seconde fois au candidat sélectionné.

9 - Conditions d'attribution des marchés spécifiques

Pendant la durée de validité du système, les marchés spécifiques seront attribués après mise en concurrence dans les conditions ci-après définies. Cette mise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin.

Ainsi, lorsque l'acheteur lance un marché spécifique il invite alors à soumissionner tous les candidats référencés dans la catégorie concernée.

Le délai de réception des offres, au moins égal à 10 jours, sera précisé aux candidats par l'acheteur dans l'invitation à soumissionner qui leur sera adressée. Toutefois un délai plus court pourra être fixé par l'acheteur d'un commun accord avec l'ensemble des candidats concernés.

Seuls les opérateurs déjà admis dans le système à la date de lancement du marché spécifique seront invités à remettre une offre.

Les entreprises consultées devront être en capacité de maintenir leur offre au minimum pendant 120 jours pour les véhicules neufs et de 3 mois en ce qui concerne les véhicules d'occasion.

La forme, les caractéristiques (notamment prix, durée, délai de livraison...) et les modalités d'exécution de ces marchés sont définies dans les pièces particulières de chaque marché spécifique.

La formalisation du marché spécifique intervient après analyse des offres et un processus de validation administrative. Ces conditions pourront être précisées par l'invitation à soumissionner pour chaque marché spécifique.

Les critères retenus pour l'attribution des marchés spécifiques sont pondérés de la manière suivante :

Pour la catégorie n°01 : Véhicules particuliers et camionnettes thermiques ou hybrides neufs

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprendra les éléments d'équipements qui seront prévus au CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échéant.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autres notes : 50 (Pmini/Pproposé)</i>	50.0
<u>2-Description du service après-vente, de la durée et du contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat décrira le service après-vente et il indiquera la durée d'extension de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 24 mois. Son contenu sera au moins identique à celui de la garantie constructeur et sera applicable sans limitation du kilométrage.</i>	10.0
<u>3-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, dimension du véhicule et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>4-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>Le candidat décrira :</i> <i>- la consommation du véhicule, rejet de CO₂, de CO, NO_x, d'Hydrocarbures imbrûlés, de particules fines {suivant norme WLTP et RDE}, le bilan de recyclabilité et l'analyse du cycle de vie du véhicule</i> <i>- la distance et le mode de transport entre le lieu de fabrication et la livraison</i>	15.0

Pour la catégorie n°02 : Véhicules particuliers et camionnettes thermiques ou hybrides d'occasion

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprendra les éléments d'équipements décrit dans le CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échéant.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autres notes : 50 (Pmini/Pproposé)</i>	50.0
<u>2 - Description du service après-vente de la durée et du contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 6 mois ainsi que les conditions de prêt de véhicule en cas de panne, de réparation ainsi que la description du service après-vente</i>	10.0
<u>3-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, dimension, le nombre de kilomètre, la date de la 1ère immatriculation, l'entretien réalisé sur le véhicule et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0

<u>4- Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>Le candidat décrira :</i> - la consommation du véhicule, rejet de CO ₂ , CO, NO _x , Hydrocarbures imbrulés, particules fines {suivant norme WLTP et ROE), le bilan de recyclabilité et l'analyse du cycle de vie du véhicule - la distance et le mode de transport entre le lieu de stockage et la livraison	15.0
--	------

Pour la catégorie n°03 véhicules particuliers et camionnettes électriques neufs

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprenant les éléments d'équipements décrit au CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échant. Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autres notes : 50 (Pmini/Pproposé)</i>	50.0
<u>2-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, dimension, durée de vie des batteries, l'autonomie des batteries, le temps et mode de charge et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>3-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>Le candidat indiquera :</i> - la consommation du véhicule, en kWh/100 km, le bilan de recyclabilité, l'analyse du cycle de vie du véhicule, le bilan de recyclabilité des batteries - la distance et le mode de transport entre le lieu de fabrication et la livraison	15.0
<u>4- Description du service après-vente, de la durée et du contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée d'extension de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 24 mois, ainsi que son contenu qui devra être au minimum identique à celui de la garantie constructeur et sera applicable sans limitation du kilométrage. Par ailleurs, il décrira le service après-vente.</i>	10.0

Pour la catégorie n°04 véhicules particuliers et camionnettes électriques d'occasion

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le cout total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprend les éléments d'équipements décrits au CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échéant.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autres notes : 50 (Pmini/Pproposé)</i>	50.0
<u>2-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, dimension, durée de vie des batteries, autonomie des batteries, le temps et mode de charge, nombre de kilomètres date de la 1ère immatriculation, entretien réalisé sur le véhicule et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>3-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>- La consommation du véhicule en kWh/100 km, bilan de recyclabilité du véhicule, bilan de recyclabilité des batteries</i> <i>- la distance et le mode de transport entre le lieu de stockage et la livraison</i>	15.0
<u>4- Description du service après-vente de la durée et du contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 6 mois ainsi que les conditions de prêt de véhicule en cas de panne, de réparation ainsi que la description du service après-vente</i>	10.0

Pour la catégorie n°05 véhicules fourgons à plateaux ou benne ≤ 1,5 T thermiques ou hybrides neufs

Critères	Pondération
<u>1- Prix des prestations :</u> <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprendra les éléments d'équipements décrits dans le CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échéant.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autre notes : 50 (Pmini/P proposé)</i>	50.0
<u>2-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, dimension, et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>3-Performances en matière de protection de l'environnement</u> <i>Le candidat décrira :</i> <i>- la consommation du véhicule, rejet de CO₂, de CO, NO_x, d'Hydrocarbures imbrulés, de particules fines {suivant norme WLTP et RDE}, le bilan de recyclabilité et l'analyse du cycle de vie du véhicule</i> <i>- la distance et le mode de transport entre le lieu de fabrication et la livraison</i>	15.0
<u>4- Description du service après-vente, de la durée et du contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée d'extension de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 24 mois, ainsi que son contenu qui devra être au minimum identique à celui de la garantie constructeur et sera applicable sans limitation du kilométrage. Par ailleurs, il décrira le service après-vente.</i>	10.0

Pour la catégorie n°06 véhicules fourgons à plateaux ou bennes ≤ à 1,5 T thermiques ou hybrides occasion

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprendra les éléments d'équipements décrits dans le CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échant. Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autre notes : 50 (Pmini/P proposé)</i>	50.0
<u>2-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, le nombre de kilomètre, dimension, la date de la 1 ère immatriculation, l'entretien réalisé sur le véhicule et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>3-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>Le candidat décrira :</i> <i>- la consommation du véhicule, rejet de CO2, CO, NOx, Hydrocarbures imbrulés, particules fines {suivant norme WLTP et ROE), le bilan de recyclabilité et l'analyse du cycle de vie du véhicule</i> <i>- la distance et le mode de transport entre le lieu de stockage et la livraison</i>	15.0
<u>4- Description du service après-vente, de la durée et contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 6 mois ainsi que les conditions de prêt de véhicule en cas de panne, de réparation ainsi que la description du service après-vente</i>	10.0

Pour la catégorie n°07 véhicules fourgons à plateaux ou bennes ≤ 1,5 T électriques neufs

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprenant les éléments d'équipements décrit au CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échéant.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autres notes : 50 (Pmini/Pproposé)</i>	50.0
<u>2-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>- La consommation du véhicule en kWh/100 km, bilan de recyclabilité du véhicule, bilan de recyclabilité des batteries</i> <i>- la distance et le mode de transport entre le lieu de fabrication et la livraison</i>	15.0
<u>3-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, dimension, motorisation, niveau d'équipement, la durée de vie des batteries, l'autonomie des batteries, le temps et mode de charge et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>4-Description du service après-vente, de la durée et du contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée d'extension de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 24 mois. Son contenu sera au moins identique à celui de la garantie constructeur et sera applicable sans limitation du kilométrage.</i> <i>Description du service après-vente</i>	10.0

Pour la catégorie n°08 véhicules fourgons à plateaux ou benne ≤ 1,5 T électriques occasion

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le cout total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprend les éléments d'équipements décrits au CCTP, ainsi que le montant de la reprise le cas échéant.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autres notes : 50 (Pmini/Pproposé)</i>	50.0
<u>2-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, dimension, durée de vie des batteries, autonomie des batteries, le temps et mode de charge, nombre de kilomètres date de la 1ère immatriculation, entretien réalisé sur le véhicule et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>3-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>- La consommation du véhicule en kWh/100 km, bilan de recyclabilité du véhicule, bilan de recyclabilité des batteries</i> <i>- la distance et le mode de transport entre le lieu de stockage et la livraison</i>	15.0
<u>4- Description du service après-vente de la durée et du contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 6 mois ainsi que les conditions de prêt de véhicule en cas de panne, de réparation ainsi que la description du service après-vente</i>	10.0

Pour la catégorie n°09 véhicules fourgons à plateaux ou bennes > 1,5 T à ≤ 3,5 T thermiques ou hybrides neufs

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprendra les éléments d'équipements qui seront prévus au CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échéant.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autres notes : 50 (Pmini/Prproposé)</i>	50.0
<u>2-Description du service après-vente, de la durée et du contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat décrira le service après-vente et il indiquera la durée d'extension de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 24 mois. Son contenu sera au moins identique à celui de la garantie constructeur et sera applicable sans limitation du kilométrage.</i>	10.0
<u>3-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, dimension du véhicule et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>4-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>Le candidat décrira :</i> <i>- la consommation du véhicule, rejet de CO₂, de CO, NO_x, d'Hydrocarbures imbrulés, de particules fines {suivant norme WLTP et RDE}, le bilan de recyclabilité et l'analyse du cycle de vie du véhicule</i> <i>- la distance et le mode de transport entre le lieu de fabrication et la livraison</i>	15.0

Pour la catégorie n°10 Véhicules fourgons à plateaux ou bennes > 1,5 T à ≤ 3,5 T thermiques ou hybrides occasion

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprendra les éléments d'équipements décrits dans le CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échéant.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autre notes : 50 (Pmini/P proposé)</i>	50.0
<u>2-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, le nombre de kilomètre, dimension, la date de la 1 ère immatriculation, l'entretien réalisé sur le véhicule et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>3-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>Le candidat décrira :</i> <i>- la consommation du véhicule, rejet de CO2, CO, NOx, Hydrocarbures imbrulés, particules fines {suivant norme WLTP et ROE}, le bilan de recyclabilité et l'analyse du cycle de vie du véhicule</i> <i>- la distance et le mode de transport entre le lieu de stockage et la livraison</i>	15.0
<u>4- Description du service après-vente, de la durée et contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 6 mois ainsi que les conditions de prêt de véhicule en cas de panne, de réparation ainsi que la description du service après-vente</i>	10.0

Pour la catégorie n°11 Véhicules fourgons à plateaux ou bennes > 1,5 T à ≤ 3,5 T électriques d'occasion

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le cout total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprend les éléments d'équipements décrits au CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échéant.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autres notes : 50 (Pmini/Pproposé)</i>	50.0
<u>2-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, dimension, durée de vie des batteries, autonomie des batteries, le temps et mode de charge, nombre de kilomètres date de la 1ère immatriculation, entretien réalisé sur le véhicule et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>3-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>- La consommation du véhicule en kWh/100 km, bilan de recyclabilité du véhicule, bilan de recyclabilité des batteries</i> <i>- la distance et le mode de transport entre le lieu de stockage et la livraison</i>	15.0
<u>4- Description du service après-vente de la durée et du contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 6 mois ainsi que les conditions de prêt de véhicule en cas de panne, de réparation ainsi que la description du service après-vente</i>	10.0

Pour la catégorie n°12 Véhicules thermiques > 3,5 T à plateau, benne, polybenne ou tribenne d'occasion

Critères	Points
<u>1-Prix des prestations :</u> <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprendra les éléments d'équipements décrits dans le CCTP ainsi que le montant de la reprise le cas échéant. Note maximale de 50 au prix le plus bas Autre notes : 50 (Pmini/P proposé)</i>	50.0
<u>2-Valeur technique :</u> <i>Comprenant le niveau de sécurité, confort, motorisation, niveau d'équipement, le nombre de kilomètre, dimension, la date de la 1 ère immatriculation, l'entretien réalisé sur le véhicule et tout autre élément permettant de juger la valeur technique du véhicule</i>	25.0
<u>3-Performances en matière de protection de l'environnement :</u> <i>Le candidat décrira :</i> - la consommation du véhicule, rejet de CO2, CO, NOx, Hydrocarbures imbrulés, particules fines {suivant norme WLTP et ROE), le bilan de recyclabilité et l'analyse du cycle de vie du véhicule - la distance et le mode de transport entre le lieu de stockage et la livraison	15.0
<u>4- Description du service après-vente, de la durée et contenu de la garantie :</u> <i>Le candidat indiquera la durée de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 6 mois ainsi que les conditions de prêt de véhicule en cas de panne, de réparation ainsi que la description du service après-vente</i>	10.0

Pour la catégorie n°13 Vélos à assistance électrique neuf

Critères	Pondération
1-Prix des prestations <i>Le coût total unitaire TTC du véhicule remise déduite, comprendra les éléments d'équipements décrits dans le CCTP.</i> <i>Note maximale de 50 au prix le plus bas</i> <i>Autre notes : 50 (Pmini/P proposé)</i>	50.0
2-Valeur technique : <i>Caractéristiques techniques du vélo comprenant le poids, le confort (conduite, selle etc...), le moteur, le système de freinage, la transmission ainsi que la durée de vie des batteries, l'autonomie des batteries, le temps de recharge, l'énergie consommée.</i>	25.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement : <i>Pourcentage d'élément recyclé entrant dans la composition du vélo. Recyclabilité et fin de vie de la batterie et du vélo. Description des modalités de recyclage des batteries usagées. La distance et le mode de transport entre le lieu de fabrication et la livraison</i>	15.0
4-Description du service après-vente, du contenu et de la durée de garantie <i>Le candidat décrira le service après-vente et il indiquera la durée d'extension de la garantie qu'il propose gratuitement au-delà de la durée minimum de 2 ans. Son contenu sera au moins identique à celui de la garantie constructeur et sera applicable sans limitation du kilométrage.</i>	10.0

10 - Situation des candidats

10.1 - Maintien dans le système

Les candidats admis dans le système d'acquisition dynamique y sont maintenus tant qu'ils continuent de remplir les conditions d'éligibilité définies au présent règlement de la consultation.

Il appartient aux candidats de signaler toute modification les affectant et notamment leur situation juridique mais aussi un changement d'adresse ou de personne contact.

À tout moment au cours de la période de validité du système, l'acheteur peut demander aux candidats admis d'actualiser leur dossier de candidature, dans un délai de 5 jours ouvrable à compter de la date d'envoi de cette demande.

Dans l'hypothèse où un candidat cesserait de remplir ces conditions, il sera informé de son exclusion du système et ne pourra plus participer aux invitations à soumissionner aux marchés spécifiques. Cette exclusion prend effet immédiatement, sans préjudice de la possibilité pour le candidat exclu de présenter un nouveau dossier de candidature conforme afin d'obtenir sa réintégration.

10.2 - Droits et obligations des candidats intégrés

10.2.1 - Réponse aux invitations à soumissionner

Les candidats ne sont pas dans l'obligation de remettre une offre pour l'attribution des marchés spécifiques.

Cependant, s'ils ne donnent pas suite à une invitation à soumissionner, ils pourront être interrogés par l'acheteur pour en connaître le motif. A défaut de réponse dans un délai raisonnable, l'acheteur pourra décider de prononcer leur exclusion du système. Cette décision emporte les mêmes conséquences que celles définies ci-après.

10.2.2 - Autres motifs de déchéance

En outre, l'exclusion d'un opérateur admis dans le système peut intervenir pour les motifs suivants :

- à la demande de l'opérateur, si celui-ci s'estime dans l'incapacité de pouvoir exécuter les futurs marchés spécifiques à conclure ;
- sur décision de l'acheteur, en cas de défaut de réponse à une demande d'actualisation dans le délai prescrit ;
- sur décision de l'acheteur, lorsque l'opérateur cesse de remplir les conditions d'éligibilité pour participer au présent système d'acquisition dynamique ;
- sur décision de l'acheteur, lorsque, dans le cadre du présent système d'acquisition dynamique, un ou plusieurs marchés spécifiques conclus avec l'opérateur économique a été résilié pour faute.

A compter de son exclusion, l'opérateur économique cesse d'être invité à soumissionner pour l'attribution des marchés spécifiques. Si une consultation est en cours, sa candidature est écartée comme irrecevable et son offre ne sera pas analysée.

En revanche, l'opérateur économique attributaire d'un ou plusieurs marché(s) spécifique(s) reste tenu d'exécuter le ou les marché(s) conclu(s). Les conséquences d'un défaut d'exécution sont régies par chaque marché spécifique.

10.2.3 - Exclusivité du système

Les candidats sont informés que leur admission dans le présent système n'emporte aucun droit d'exclusivité. Bien que l'objectif reste de favoriser la satisfaction de ses besoins par le biais du présent système, l'acheteur demeure libre de pourvoir auxdits besoins en dehors de celui-ci.

11 - Renseignements complémentaires

11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>

En phase de réception des candidatures initiales, cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification. En phase de réception des candidatures initiales, cette réponse sera adressée 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

11.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau

50 Cours Lyautey

64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40

Télécopie : 05 59 02 49 93

Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau

Villa Noulibos

50 Cours Lyautey

64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40

Télécopie : 05 59 02 49 93

Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>